



PREFET DU DOUBS

ARRETE PREFECTORAL N° 25-2016-02-11-006

**ETABLISSANT LA LISTE DEPARTEMENTALE DES VETERINAIRES CHARGES
DE L'EVALUATION COMPORTEMENTALE DES CHIENS**

**LE PREFET DU DOUBS
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU** la Loi N° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance ;
- VU** le Code Rural et de la Pêche Maritime et notamment l'article L.211.14.1 ;
- VU** le Décret N° 2007.1318 du 6 septembre 2007 relatif à l'évaluation comportementale des chiens pris en application de l'article L.211.14.1 du Code Rural ;
- VU** l'Arrêté du 28 août 2009 relatif aux modalités d'inscription des vétérinaires sur une liste départementale en vue de réaliser des évaluations comportementales ;
- VU** le Décret N° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux Directions Départementales Interministérielles ;
- VU** le Décret du 15 juillet 2015 nommant Monsieur Raphaël BARTOLT Préfet de la Région de Franche-Comté, Préfet du Département du Doubs ;
- VU** le décret du 17 décembre 2015 nommant Monsieur Raphaël BARTOLT, Préfet du Département du Doubs ;
- VU** l'Arrêté du Premier Ministre du 11 octobre 2011 nommant monsieur Martial FIERS, inspecteur Hors Classe de l'Action Sanitaire et Sociale, Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Doubs ;
- VU** l'Arrêté Préfectoral n° 2015-0810-053 du 10 août 2015 portant délégation de signature à Monsieur Martial FIERS, Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Doubs ;
- VU** l'Arrêté Préfectoral n° DDCSPP DIR 2015-0902-001 du 02 septembre 2015 portant subdélégation de signature à Monsieur Martial FIERS, Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Doubs ;
- Sur** proposition de Monsieur le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations ;

ARRETE

Article 1 - La liste départementale des vétérinaires praticiens pratiquant l'évaluation comportementale canine est précisée en annexe du présent arrêté.

Article 2 - L'Arrêté Préfectoral N° 25-2016-01-22-017 est abrogé.

Article 3 - Monsieur le Directeur du cabinet du Préfet du Doubs, Monsieur le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent Arrêté.

BESANCON, le 11 Février 2016

LE PREFET,
Par Délégation
Pour le Directeur



Amélie ARNOLD
Chef Adjointe de Service

ARRETE PREFECTORAL N° 25-2016-02-11-006

ANNEXE : liste départementale des vétérinaires praticiens pratiquant l'évaluation comportementale canine

Identité du vétérinaire	Adresse professionnelle	N° inscription à l'ordre
Dr BAILLET- DUPIN Sylvie	4 rue de la fontaine 25 530 VERCEL	14757
Dr BOURDET-LAURENT Sandra	4, rue du Gymnase 25120 MAICHE	25160
Dr COLLERY Patrick	4, rue du Lac 25 160 LABERGEMENT STE MARIE	001868
Dr CREVOISIER Marie- Elvina	72 rue de la République 39400 MOREZ	13306
Dr DEISS-BOCH Dephine	26 grande rue 25400 TAILLECOURT	18629
Dr DELMELLE Jean-Louis	1, rue des Longs Dessous 25330 FERTANS	11006
Dr DELSAUT Pascal	4 rue Oscar Ehret 90300 VALDOIE	7981
Dr DUFOUR Nathalie	1, rue des Pommiers 25660 SAONE	18660
Dr DUVERNOY Frédéric	5, rue des Prés Chalots 25 220 ROCHE LEZ BEAUPRE	14438
Dr GARRAUD Séverine	5 rue de Boron 90600 GRANDVILLARS	16138
Dr JACOB-SOCIE Maud	1, rue de Beaucaire 25 560 FRASNE	21954
Dr LEGRY Pascal	10, rue Madeleine Brès 25 000 BESANÇON	8782
Dr MOREL François	6, avenue Wilson 25 200 MONTBELIARD	6011
Dr NEAULT Laurent	rue du 11 novembre 25 480 PIREY	19084
Dr PERTUIT Jean-Louis	5, rue des Garennes 70150 MARNAY	6014
Dr PIROS Attila	10, route de Besançon 25 290 ORNANS	13516
Dr POUX François-Xavier	rue du 11 novembre 25 480 PIREY	13471
Dr ROMAND Pascal	9, rue René Payot 25 500 MORTEAU	1903
Dr RUBI Jean- Marc	1, rue G Pretot 25 200 Montbéliard	6016
Dr SAURET Chantal	12, rue de Pontarlier 25300 VUILLECIN	1906
Dr SKORA Stéphane	10, route de Besançon 25 290 ORNANS	14881

